Michel Méhut
Commissaire aux Comptes

9917

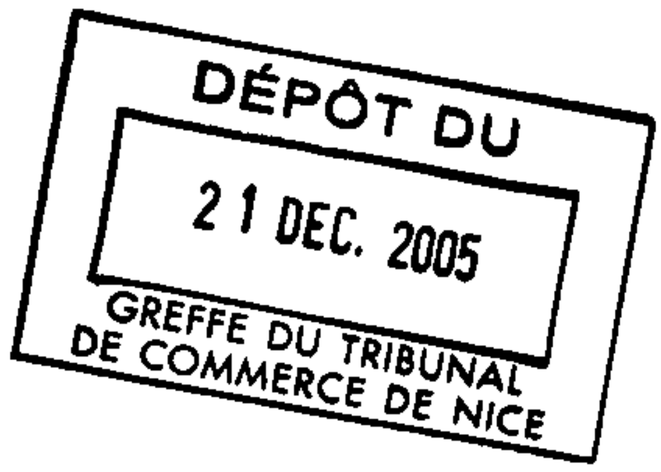

06 ETANCHE SERVICE

Sarl au capital de 1 000 euros

45, Rue des Baumettes

06000 Nice

485 167 928

05B 1854

APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE 06 ETANCHE A LA SOCIETE 06 ETANCHE SERVICES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Michel Méhut
Commissaire aux Comptes

APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE 06 ETANCHE A LA SOCIETE 06 ETANCHE SERVICES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les associés de la société à responsabilité limitée 06 Etanche en date du 2 décembre 2005 concernant l'apport de la branche d'activité autonome "étanchéité générale – petite maçonnerie" de la société à responsabilité limitée 06 Etanche à la société 06 Etanche services, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article 223-9 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet d'apport signé par les représentants des sociétés concernées.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport.

Je vous informe que je ne suis, à ma connaissance, dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance prévus par les textes.

En conséquence, je vous présente mon rapport sur :

- la présentation de l'opération projetée,
- l'appréciation des valeurs des apports.

Arenas Nice Premier A – 455 Promenade des Anglais - 06299 Nice Cedex 3
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Michel Méhut
Commissaire aux Comptes

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION PROJETEE

La société apporteuse est la société à responsabilité limitée 06 Etanche, société dotée d'un capital de 50.000 euros dont le siège social est situé 45 rue des Baumettes, 0600 Nice. Elle a pour objet social la réalisation de travaux d'étanchéité.

La société bénéficiaire de l'apport est la société à responsabilité 06 Etanche services, société dotée d'un capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 45 rue des Baumettes, 0600 Nice. Elle a pour objet social l'activité d'étanchéité générale et petite maçonnerie, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

L'opération envisagée consiste en un apport d'une branche complète d'activité représentée par un fonds de commerce et tous les actifs et passifs associés à son exploitation, au profit de la société 06 Etanche services.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation interne.

Les caractéristiques et conditions de l'apport sont développées dans le traité d'apport.

S'agissant d'une opération de restructuration interne, les apports sont évalués à leur valeur comptable nette telle qu'elle figure dans les livres de la société apporteuse au 31 octobre 2005. Il résulte notamment de cette méthode que le fonds de commerce n'est pas valorisé.

Arenas Nice Premier A – 455 Promenade des Anglais - 06299 Nice Cedex 3
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Michel Méhut
Commissaire aux Comptes

Selon les termes du traité d'apport, les éléments apportés s'établissent ainsi :

	Valeur en euros
Actifs apportés	
Fonds de commerce	pm
Matériel technique	19 907,50
Matériel transport	2 763,78
Immobilisations corporelles	22 671,28
Dépôt et Cautionnements	762,25
Immobilisations financières	762,25
Stock marchandises	34 232,70
Fournisseurs	196,78
Clients	392 738,10
Rémunérations avances au personnel	26 389,94
Tva déductible	72 063,07
Crédit de Tva à reporter	35 000,00
Tva sur factures non parvenues	1 839,10
Divers Produits à recevoir	3 255,76
Valeurs mobilières de placement	111 354,54
Actif circulant	677 069.99
Charges constatées d'avance	14 039,60
total de l'actif apporté	**714 543,12**
Avoirs Clients	495.85
Dettes fournisseurs	413 582,07
Dettes fiscales et sociales	131 179,77
Autres dettes	6 717,98
Disponibilités	138 567,45
total du passif pris en charge	**690 543,12**

La nature, l'évaluation et la rémunération des apports sont également décrites dans le traité d'apport précité.

La valeur globale des apports effectués s'élève ainsi à **24.000 euros** (soit 714 543,12-690 543,12 euros).

Arenas Nice Premier A – 455 Promenade des Anglais - 06299 Nice Cedex 3
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

2 - APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS ET VERIFICATIONS EFFECTUEES

2.1 - Appréciation de la valeur des apports

Les éléments incorporels apportés incluent :

- le fonds de commerce correspondant à l'activité d'étanchéité générale et petite maçonnerie,
- la clientèle et l'achalandage, la documentation commerciale.

Tous les éléments transférés ont été repris pour leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de l'apporteuse au 31 octobre 2005.

2.2 - Vérifications effectuées

J'ai procédé aux contrôles que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin d'apprécier la consistance et l'évaluation des actifs et passifs transférés.

Les principales diligences accomplies dans ce contexte ont été les suivantes :

- examen des caractéristiques de l'opération et de son contexte ;
- obtention d'éléments probants sur la réalité des apports et sur l'exhaustivité des passifs transmis ;
- analyse des valeurs individuelles ;
- revue des conclusions du dossier de l'expert-comptable de la société apporteuse ;
- examen de la situation comptable au 31 octobre 2005 de l'activité apportée ;
- obtention d'une lettre d'affirmation.

3 - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclue que la valeur des apports s'élevant à **24.000 euros** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif.

Fait à Nice, le 16 décembre 2005.

Michel Méhut

Arenas Nice Premier A – 455 Promenade des Anglais - 06299 Nice Cedex 3
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles